



Rupture du contrat de location : préavis

Par **geraldine971**, le **31/05/2010 à 18:29**

Bonjour,rnrnJe souhaite quitter la maison que j'occupe avec mon fils. Je suis en location et je l'occupe depuis septembre 2006.rnCette maison a été refaite, c'est une maison ancienne séparée en 3 parties et je suis locataire d'une de ces parties.rnCett maison est touchée par l'humidité à divers endroits déjà signalé à ma propriétaire.rnLe salon(sur 3 bas de murs, j'en conclus que l'humidité vient sol et donc d'une mauvaise isolation lors de sa construction), ma chambre(sur 2 murs, au milieu, infiltration de l'eau de pluie) la salle de bain et les toilettes. rnAuncune mesure n'a encore été effectuée par ma propriétaire.rnL'humidité de mon logement a déjà dégradé quelques effets personnels notamment mon canapé. Me sera-t-il possible de prétendre à une réduction de la durée du préavis?rnrnCordialement,rnrnGéraldine

Par **aliren27**, le **04/06/2010 à 06:59**

Bonjour,rnrnhelas non, vous n'entrez pas dans le cadre du préavis réduit.rnLes beaux jours arrivent, profiter pour donner votre préavis et cherchez un autre logement.rnBonne chancernaline